



SRL SanEm Consulting
Trieux des Frênes 28
5080 Emines
N° d'Entreprise : BE 0721.784.324

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES DE PUZZ, COWORKING DE LA BRUYÈRE

Table des matières

| | | |
|-----------|--|---|
| Article 1 | Objet..... | 2 |
| Article 2 | Durée du contrat | 3 |
| Article 3 | Description des Services..... | 3 |
| 3.1 | Les Services..... | 3 |
| 3.2 | Modalités d'utilisation des Services | 3 |
| 3.2.1 | Accès aux locaux..... | 3 |
| 3.2.2 | Horaires d'ouverture et accessibilité des Locaux..... | 3 |
| 3.2.3 | Réservation des salles de réunion..... | 4 |
| 3.2.4 | Réseau informatique | 4 |
| Article 4 | Confidentialité et protection des données..... | 4 |
| Article 5 | Conditions financières..... | 6 |
| 5.1 | Prix des Services | 6 |
| 5.2 | Prorogation du forfait, remboursement | 6 |
| 5.3 | Révision des prix..... | 6 |
| 5.4 | Facturation | 6 |
| 5.5 | Modalités de paiement | 6 |
| 5.6 | Retards, incidents et défauts de paiement | 6 |
| Article 6 | Obligations et responsabilité de l'Utilisateur | 7 |
| Article 7 | Exclusion de responsabilité et de garantie de PUZZ | 7 |
| Article 8 | Résiliation du contrat pour manquement de l'une des parties à ses obligations..... | 8 |
| Article 9 | Dispositions diverses | 8 |
| 9.1 | Relations entre les Parties..... | 8 |
| 9.2 | Election de domicile | 9 |
| 9.3 | Modifications..... | 9 |

| | | |
|------------|-------------------------------------|----|
| Article 10 | Loi applicable et juridiction | 9 |
| Article 11 | Entrée en vigueur | 9 |
| Article 12 | Dispositions finales..... | 9 |
| Article 13 | Annexes | 10 |

Article 1 Objet

1. Les présentes conditions générales de services (CGS, ci-après) ont pour objet de déterminer les modalités et conditions selon lesquelles SANEM CONSULTING SRL (ci-après dénommée « PUZZ, coworking de La Bruyère ou PUZZ») dont le siège social est établi à rue Trieux des Frênes n°28 à 5080 Emines, enregistré à la BCE sous le numéro BE 0721.784.324 et représentée par Sandrine TILMANT et Emmanuel HUON en leurs qualités d'administrateurs, fournit les services décrits à l'article 3 (ci-après désignés ensemble : les « Services »), à titre onéreux, à chacun de ses utilisateurs (Utilisateur, ci-après).

SANEM CONSULTING et l'Utilisateur sont ci-après individuellement ou collectivement désigné(s) la ou les « Partie(s) ».

L'acceptation des présentes CGS est matérialisée par la signature de l'Utilisateur sur le contrat de services. Elle ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. L'Utilisateur qui n'accepte pas d'être lié par les présentes CGS ne peut pas utiliser les Services de PUZZ.

L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGS ainsi que du Règlement d'ordre intérieur (ROI, ci-après) qui fait partie intégrante des présentes CGS et les avoir acceptés sans réserve. Aucune dérogation à ces conditions générales de vente ne sera admise sans confirmation écrite de PUZZ. En cas de conflit entre les deux textes, le ROI prévaut.

2. Le contrat de services (le contrat, ci-après) conclu entre PUZZ et l'Utilisateur constitue un contrat de prestation de services. Les services ne relèvent en aucun cas d'un contrat de bail. Les dispositions énoncées dans le Code civil, LIVRE III, Titre VIII, aux articles 1709 et suivants relatifs au contrat de louage de chose, ainsi que les dispositions issues de la loi du 30 avril 1951 sur les baux commerciaux ne trouvent dès lors pas à s'appliquer à la relation entre PUZZ et l'Utilisateur. Les services sont accessibles à toute personne disposant de la pleine capacité juridique.

Aux termes du Contrat, l'Utilisateur dispose de l'accès à l'Espace pour un usage de bureau à l'exclusion de toute autre utilisation, ce que l'Utilisateur certifie et garantit. Sauf accord écrit de PUZZ pour la salle de réunion ou la salle modulable, aucun autre usage qu'un usage de bureau ne pourra être toléré, étant précisé que toute violation de cette stipulation entraînera de plein droit la résiliation du Contrat dans les conditions prévues à l'article 8 ci-après. L'utilisation d'un bureau pour fournir des « services de détail » ou une "activité d'artisanat" ou des « services médicaux » impliquant de fréquentes visites de personnes extérieures et des remises de moyens de paiement est interdite. De la même manière, l'Utilisateur ne peut établir son siège social qu'à l'accord express et écrit de PUZZ.

L'Utilisateur ne doit pas se livrer à des activités concurrentes aux activités de PUZZ consistant dans la mise à disposition de surfaces de bureaux meublés et équipés et de services associés.

3. L'Utilisateur devra occuper l'Espace paisiblement et seulement pour l'exercice de son activité professionnelle telle que mentionnée au contrat et exclusivement sous le nom commercial mentionné

dans ce dernier, à l'exclusion de toutes opérations de production industrielle, artisanale ou de tout usage aux fins d'habitation.

4. Si son activité le requiert, l'Utilisateur doit faire son affaire personnelle de l'obtention de tout avis ou autorisation éventuellement nécessaire à l'exercice de son activité.

Article 2 Durée du contrat

1. Le contrat entrera en vigueur le jour de sa signature ou à toute autre date déterminée d'un commun accord par les parties pour une durée déterminée dans ce même contrat.

Pour tout contrat d'une durée supérieure à 1 mois, le contrat sera, à sa date anniversaire, tacitement renouvelé pour des périodes successives de 1 mois sauf résiliation par une des parties à la fin de la durée du contrat initial ou du renouvellement tacite moyennant le respect d'un préavis de 15 jours calendrier.

2. La réservation par mail pour une journée test ou pour une journée d'utilisation vaut adhésion sans réserve aux présents conditions générales de vente ainsi qu'au Règlement d'ordre intérieur (ROI, ci-après).

Tout contrat d'abonnement pour un poste de travail tel que défini dans le contrat sera fixé pour une durée de minimum 1 mois.

Tout contrat d'abonnement pour un bureau privatif tel que défini dans le contrat sera fixé pour une durée de minimum 6 mois.

Tout contrat d'abonnement pour une plage horaire fixe de la location de la salle tel que défini dans le contrat sera fixé pour une durée de minimum 1 mois, déterminée dans le contrat.

Article 3 Description des Services

3.1 Les Services

PUZZ s'engage à fournir à l'Utilisateur les prestations énumérées dans le contrat. Seule l'exécution des services énumérés dans le contrat peut être exigée par l'Utilisateur. Tout service complémentaire souhaité par l'Utilisateur devra faire l'objet d'un avenant entre les parties.

Le matériel repris dans le ROI est mis à disposition de l'Utilisateur dans les conditions y précisées.

3.2 Modalités d'utilisation des Services

3.2.1 Accès aux locaux

Les services fixés en vertu du contrat sont prestés dans les locaux sis à 5080 Emines, rue Royale, 4 au 1^{er} étage (entrée par l'arrière du bâtiment).

Afin de permettre à l'Utilisateur d'accéder aux locaux, PUZZ lui remet, à la signature du contrat ou au moment de l'entrée en vigueur du contrat, un accès par un code d'entrée (que l'Utilisateur créera lui-même sur son téléphone), personnel et incessible. L'Utilisateur doit utiliser son code pour entrer dans le bâtiment de PUZZ.

3.2.2 Horaires d'ouverture et accessibilité des Locaux

1. Les locaux sont accessibles à tous les utilisateurs du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Nonobstant ce qui est prévu à paragraphe précédent, les bureaux privatifs sont accessibles uniquement aux utilisateurs ayant signé un contrat d'abonnement pour les bureaux privatifs, 7 jours

sur 7 et 24 heures sur 24. Les salles attenantes aux bureaux pourront toutefois être louées par d'autres utilisateurs en soirée la semaine et en journée le w-e.

Les salles de réunion sont accessibles suivant l'horaire de réservation convenu et selon les modalités décrites dans le règlement d'ordre intérieur.

PUZZ se réserve toutefois la possibilité de fermer les Locaux, à sa libre discrétion et pour une durée dont il sera seul juge. L'Utilisateur en sera informé 7 jours calendrier avant cette fermeture par tout moyen utile.

3.2.3 Réservation des salles de réunion

L'utilisation des salles de réunion s'effectue en fonction de leurs disponibilités et des réservations. L'Utilisateur ne peut utiliser une salle de réunion qu'à condition de l'avoir réservée via l'outil mis en place (formulaire ou outil informatique) et selon les modalités décrites dans le règlement d'ordre intérieur.

3.2.4 Réseau informatique

L'Utilisateur prendra l'ensemble des dispositions assurant la sécurité de son réseau et adoptera toutes les mesures de sécurité jugées utiles. L'Utilisateur est seul responsable de la sécurité de son réseau.

Article 4 Confidentialité et protection des données

PUZZ s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données ») ainsi que la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, entrée en vigueur le 05 septembre 2018.

- I. Identité et coordonnées du responsable du traitement
PUZZ – SANEM CONSULTING, rue Trioux des Frênes 28 à 5080 Emines.
- II. Référents à la protection des données :
Emmanuel HUON et Sandrine TILMANT – administrateurs de PUZZ _ SANEM CONSULTING, joignables par courrier ordinaire (rue Trioux des Frênes 28 à 5080 Emines) ou par mail (info@puzz.be)
- III. Finalités du traitement.
PUZZ est susceptible de traiter les données à caractère personnel :
 - Aux fins de la facturation des Services (article 6, 1, b du RGPD)
 - Aux fins de respect des obligations légales (article 6, 1, c du RGPD)
 - Aux fins de mobilisation pour la participation à des événements/conférences organisés au sein des locaux de PUZZ et de newsletter (article 6, 1, f du RGPD).
- IV. Données traitées:
 - Finalité de facturation:
 - **Les données d'identification** : nom, prénom, nom de la société, adresse postale, adresse électronique, téléphone, numéros de BCE et/ou de TVA, copie de la carte d'identité.
 - **Les données bancaires** : le numéro de compte, voire certains extraits de compte, tous documents attestant de la situation financière.
 - Finalité de mobilisation et de newsletter:

- **Les données d'identification** : nom, prénom, nom de la société, adresse postale, adresse électronique, téléphone.
- Finalité de respect des obligations ce sera selon le texte applicable:
 - **Les données d'identification** : nom, prénom, nom de la société, adresse postale, adresse électronique, téléphone.
 - **Les données bancaires** : le numéro de compte, voire certains extraits de compte, tous documents attestant de la situation financière.

V. Destinataires des données :

Les données à caractère personnel ne sont pas transmises à des tiers, à l'exception des sous-traitants auxquels PUZZ fait appel. Ces sous-traitants sont situés sur le territoire de l'Union européenne, de telle sorte que les données ne sont pas transférées dans un pays tiers. La liste des sous-traitants est communiquée à première demande.

PUZZ est susceptible de transmettre les données à caractère personnel aux autorités intervenant dans le cadre de leurs compétences légales et à leur demande.

VI. Durée de conservation : PUZZ ne conservera pas les données au-delà d'une période de 10 ans nécessaire à répondre à ses obligations légales ou contractuelles (prescription fiscale, prescription comptable, etc). Pour ce qui concerne la finalité de mobilisation pour la participation à des événements/conférences organisées au sein des locaux de PUZZ ou d'envoi de newsletters, les données à caractère personnel ne seront pas conservées au-delà du moment où l'utilisateur aura notifié son refus de traitement.

En cas de contentieux, les données seront conservées au-delà des échéances indiquées ci-dessus à des fins de défenses en justice. Dans ce cas, la conservation des données pertinentes pourrait être prolongée dans toute la mesure nécessaire à la gestion du contentieux et jusqu'à clôture de celle-ci.

VII. Droits et modalités d'exercice

Dès lors que vos données à caractère personnel sont traitées, vous disposez, dans les conditions décrites dans le RGPD, et pour autant qu'aucune réglementation applicable ne s'y oppose, des droits suivants :

- Le droit d'accès en ce compris le droit de savoir si PUZZ traite vos données ;
- Le droit de recevoir une copie des données traitées ;
- Le droit de rectification des données traitées ;
- Le droit d'opposition des données traitées ;
- Le droit de limiter le traitement des données traitées ;
- Le droit à l'effacement des données traitées ;
- Le droit à la portabilité des données traitées ;
- Le droit de déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données :

www.autoriteprotectiondonnees.be/

Rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles

Tel.: +32 (0)2 274 48 00

Télécopie: +32 (0)2 274 48 35

Courriel : contact@apd-gba.be

Toute demande d'exercice de ces droits, ou demande d'information complémentaire peut être adressée aux référents à la protection des données (voir point II).

PUZZ s'engage à répondre à toute demande d'accès, de rectification, d'opposition ou toute autre demande complémentaire d'informations dans un délai raisonnable qui ne saurait dépasser un mois à compter de la réception de la demande.

Article 5 Conditions financières

5.1 Prix des Services

Toutes nos factures sont payables en Euro. Nos prix s'entendent hors TVA.

Toute modification de la législation applicable (TVA, etc) intervenant entre le moment de la conclusion du contrat et celui de la prestation des services ou en cours de la période de fourniture de services et impliquant une modification tarifaire sera à charge exclusive de l'Utilisateur.

Le prix applicable aux prestations de service faisant l'objet du contrat entre PUZZ et l'Utilisateur est le prix indiqué sur nos tarifs détaillés en vigueur le jour de la signature du contrat ou de sa tacite reconduction sans préjudice de l'alinéa précédent.

Le premier mois d'abonnement sera facturé au prorata de la consommation des services. Les tarifs sont disponibles sur le site www.puzz.be ou sur demande auprès de l'animateur ou du gestionnaire de PUZZ.

5.2 Prorogation du forfait, remboursement

1. En cas de fermeture temporaire de tout ou partie des Locaux supérieure à 7 (sept) jours calendrier, des prorogations du forfait, des reports de celui-ci sur le mois suivant et/ou des remboursements pourront être effectués par PUZZ, selon les modalités qu'il jugera les plus appropriées, ce que l'Utilisateur accepte expressément.

En cas de fermeture temporaire de tout ou partie des Locaux inférieure ou égale à 7 (sept) jours calendrier, en revanche, aucune prorogation du forfait, ni aucun report ou remboursement ne seront effectués, ce que l'Utilisateur accepte expressément.

2. En cas de maladie ou d'inactivité en ce compris celle due à un cas de force majeure ou cas fortuit, l'Utilisateur ne peut prétendre à aucun remboursement de la part de PUZZ.

5.3 Révision des prix

Les prix des Services peuvent faire l'objet d'une révision par PUZZ à tout moment, et si c'est le cas, au plus tard le 15 du mois en cours pour une application le 1er jour du mois qui suit. PUZZ s'engage à en informer l'Utilisateur par tout moyen utile.

En cas de révision tarifaire, un avenant au contrat sera effectué. En cas de refus par l'Utilisateur de la révision tarifaire, les modalités de résiliation prévues à l'article 2 seront d'application. Dans ce cas, les tarifs d'application avant l'entrée en vigueur de la révision tarifaire seront d'application durant le délai de préavis dont question à l'article 2 des présentes CGS.

5.4 Facturation

PUZZ adressera des factures à l'Utilisateur en fin de mois et de manière anticipée par rapport aux prestations. Les factures sont à régler pour le 15 du mois de l'émission de la facture. Toute réclamation relative à la facture doit être notifiée par courrier recommandé à SANEM CONSULTING, rue Trieux des Frênes 28 à 5080 Emines, au plus tard dans les 15 jours de sa réception à défaut de quoi elle ne sera pas prise en compte.

5.5 Modalités de paiement

Le prix des Services est réglé par virement bancaire sur le compte indiqué sur la facture.

5.6 Retards, incidents et défauts de paiement

La seule échéance du terme constitue une mise en demeure automatique de l'Utilisateur. Sauf convention expresse entre les Parties, tout retard de paiement de plus de 10 jours calendrier, de tout ou partie d'une somme due à son échéance au titre du contrat entraînera automatiquement, sans préjudice des dispositions de l'article 8, la suspension immédiate des Services en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues. Si l'Utilisateur a introduit une réclamation, relative à la facture, fondée et acceptée par PUZZ, PUZZ avertira l'Utilisateur de l'acceptation de la réclamation par courrier recommandé dans les 5 jours ouvrables après réception de sa plainte.

Article 6 Obligations et responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à respecter les obligations prévues tant dans les présents CGS que dans le ROI.

L'Utilisateur contracte une assurance RC couvrant sa responsabilité pour tout dommage qu'il causerait de son fait ou de celui de tout tiers travaillant sous ses instructions (préposés, collaborateurs) ou tout tiers invité.

Article 7 Exclusion de responsabilité et de garantie de PUZZ

1. PUZZ et/ou ses fournisseurs et/ou employés ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'éventuels préjudices indirects subis par l'Utilisateur et causés par des activités effectuées par PUZZ conformément au contrat, en ce compris les présentes CGS et le ROI. En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par PUZZ au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs subis par l'Utilisateur.

Par ailleurs, la responsabilité PUZZ et/ou ses fournisseurs et/ou employés visée au paragraphe précédent est limitée au montant de la garantie de l'assurance RC de PUZZ dans les limites précisées par celle-ci.

2. PUZZ s'engage à fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé que pèse sur lui une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte expressément.

Les conseils et informations fournis par PUZZ à l'Utilisateur, qu'ils soient oraux ou écrits, ne sont en aucun cas susceptibles de créer à la charge de PUZZ des obligations ou garanties non expressément prévues par les présentes CGS et le ROI.

Les Services sont fournis à l'Utilisateur sur la base de services « en l'état » et PUZZ ne garantit pas qu'ils répondront parfaitement aux attentes de l'Utilisateur. En dehors des réservations effectuées par l'Utilisateur, PUZZ ne garantit pas la disponibilité de l'espace de travail partagé ni des salles de réunion à une date et à une heure déterminées, cette disponibilité dépendant notamment de leur utilisation et/ou réservation par les autres Utilisateurs.

3. PUZZ ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de perte ou de vols subis par l'Utilisateur dans l'enceinte des Locaux.

PUZZ fait ses meilleurs efforts pour assurer la qualité des réseaux et équipements mis à la disposition de l'Utilisateur dans le cadre des Services mais ne pourra en aucun cas être tenu responsable des éventuels dommages aux biens qui seraient subis par l'Utilisateur du fait de l'utilisation de ces réseaux et équipements.

4. PUZZ n'est pas responsable de la qualité des conférences et formations dispensées dans le cadre des Services.

PUZZ n'endosse aucune responsabilité au titre des conseils, produits et/ou services de ses intervenants. Il n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre l'Utilisateur et un quelconque professionnel avec lequel l'Utilisateur entrerait en contact par l'intermédiaire des Services de PUZZ, et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces partenaires et professionnels concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces partenaires et professionnels seraient tenus.

Article 8 Résiliation du contrat pour manquement de l'une des parties à ses obligations

1. Sans préjudice de ce qui est prévu au ROI, tout manquement par l'une des Parties à l'une de ses obligations au titre du contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par la partie non défaillante, selon les modalités décrites dans le paragraphe suivant.

Dans l'hypothèse où la partie défaillante reste en défaut d'exécuter ses engagements 5 (cinq) jours calendrier après réception d'une mise en demeure adressée par la partie non défaillante par courrier recommandé avec accusé de réception, mentionnant l'intention de faire application de la présente clause, le contrat sera résilié de plein droit sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourront être réclamés à la Partie défaillante. La résiliation du contrat intervenue du fait d'un manquement de l'Utilisateur ne pourra donner lieu à aucun remboursement des packs, forfaits et/ou Heures d'Accès éventuellement non utilisés. Effets de la fin du contrat

2. A l'expiration du contrat conclu entre PUZZ et l'Utilisateur, pour quelque cause et selon quelque modalité que ce soit, le code d'entrée de l'Utilisateur sera désactivé.

Article 9 Dispositions diverses

9.1 Relations entre les Parties

Il est expressément convenu qu'aucune des Parties ne pourra se réclamer des dispositions des présentes pour revendiquer, en aucune manière, la qualité d'agent, de représentant ou d'employé de l'autre Partie, ni engager l'autre Partie à l'égard de tiers, au-delà des prestations prévues par les dispositions des présentes.

Aux termes des présentes, il n'est pas formé de structure juridique particulière entre les Parties, chacune conservant son entière autonomie, ses responsabilités et sa propre clientèle.

9.2 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, chacune des Parties élit domicile à son adresse, telle qu'elle figure à l'entête des présentes pour PUZZ et dans la convention d'adhésion pour l'Utilisateur. Elles s'engagent à s'informer mutuellement de tout changement d'adresse par tout écrit utile. A défaut, tout courrier envoyé à l'adresse définie ci-dessus sera considéré comme ayant été valablement reçu.

9.3 Modifications

1. PUZZ se réserve la faculté de modifier à tout moment les conditions générales et le contrat. L'Utilisateur sera informé de cette modification 1 mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions, par tout moyen utile. L'Utilisateur qui n'accepte pas les nouvelles conditions modifiées doit, avant leur entrée en vigueur, résilier le contrat, au moyen d'un courrier recommandé avec accusé de réception contenant une déclaration non-ambiguë quant à sa volonté de mettre fin au contrat.
2. Tout Utilisateur qui a recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des conditions modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

Article 10 Loi applicable et juridiction

Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge. En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales, et en cas d'échec des tentatives de résolution amiable de leurs différends, les Parties conviennent que les tribunaux de Namur, division Namur, seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.

Article 11 Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 01/09/2020. En cas de modification des présentes conditions générales de vente, les nouvelles conditions seront d'application 1 mois après en avoir informé l'Utilisateur. Ce dernier dispose du délai d'un mois pour résilier son contrat, conformément à l'article 9.3 des présentes conditions générales. Aucune partie ne pourra réclamer une quelconque indemnité à l'autre partie.

Article 12 Dispositions finales

Si pour une quelconque raison une disposition des présentes conditions générales devait être déclarée inapplicable, cette inapplicabilité n'affecterait pas l'application des autres dispositions des conditions générales. Celle jugée inapplicable étant alors remplacée par la disposition la plus proche possible. Le fait que le vendeur ne se prévale pas des présentes conditions générales de vente à un moment donné, ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Toute communication ou notification entre parties sera valablement effectuée par lettre recommandée, courrier télécopié, courrier électronique avec accusé de réception, pour PUZZ, à son siège social et pour l'Utilisateur, à son siège social ou domicile.

Ni PUZZ, ni l'Utilisateur ne sauraient être tenus responsables de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure, échappant à leur contrôle, incluant notamment, sans que cela soit limitatif, les cas de guerre, d'émeute, d'insurrection, d'interruption de transport, de problème d'importation ou d'exportation, de grève, de lock-out, de pénurie, d'incendie, de tremblement de terre, de tempête, d'inondations, de pandémie. La partie qui invoque un tel événement notifiera à l'autre partie dans les plus brefs délais la preuve de sa survenance. L'exécution de ses obligations sera

suspendue jusqu'à la notification de la fin de l'évènement, étant entendu qu'aucune partie ne pourra réclamer une quelconque indemnité à l'autre partie. Les parties mettront tout en œuvre afin de réduire les difficultés et/ou dommages causés. Si la force majeure dure plus de 60 jours, les parties mettront tout en œuvre pour renégocier l'exécution ultérieure du contrat. A défaut d'accord, chaque partie aura le droit d'y mettre fin par notification adressée à l'autre partie.

Article 13 Annexes

Le Règlement d'ordre intérieur qui fait partie intégrante des présentes CGS.